



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Secrétariat général

Secrétariat général

Référénte juridique

Affaire suivie par :

Anne Rossi

Tél : 01 43 93 71 04

Mél : ce.93referent-juridique@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard

93 008 BOBIGNY Cedex

www.dsden93.ac-creteil.fr

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du recteur de l'académie de Créteil du 15 décembre 2022 portant procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial départemental de Seine Saint Denis et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté du 16 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental de Seine Saint Denis et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Seine Saint Denis

Vu les demandes présentées par les organisations syndicales portant modification de leurs représentants pour la rentrée 2024.

Arrête

Chapitre 1^{er} : Le comité social d'administration spécial départemental (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial départemental institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis comprend, outre le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental de Seine Saint Denis les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

4 au titre de la FSU

Titulaires	Suppléants
Marie-Hélène PLARD	Michaël RAYNAUD
Grégory THUIZAT	Blandine PAULET
Catherine DA SILVA	Khamta RYAM
Baptiste CARTON	Caroline MARCHAND

3 au titre du FNEC-FP-FO

Titulaires	Suppléants
Hugues EMMERICH	Anne RODES
Alain GLUCKSTEIN	Hugues LE FLOCH
Hassina MAJID	Abdenour BELLOUT

1 au titre de la CGT Educ'action

Titulaire	Suppléant
Lucas MARCHAND	Sylvain RAYBAUD

1 au titre de de l'UNSA Education

Titulaire	Suppléant
Xavier LIOTE	Marion COMPAIN

1 au titre de de SUD Education

Titulaire	Suppléant
Axelle THEVOT	Anthony HERVE

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis comprend, outre le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Seine Saint Denis les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

4 au titre de la FSU

Titulaires	Suppléants
Michaël RAYNAUD	Tony TREMBLAY

Caroline MARCHAND	Rima CHABANE
Khamta RYAM	Véronique SZCZEBARA
Blandine PAULET	Céline PINCHON

3 au titre du FNEC-FP-FO

Titulaires	Suppléants
Hugues EMMERICH	Lara MERLIN
Abdenour BELLOUT	Carima BOUTADJINE
Hassina MAJID	René-Emmanuel ADELAIDE

1 au titre de la CGT Educ'action

Titulaire	Suppléant
Lucas MARCHAND	Louise PATERNOSTER

1 au titre de de l'UNSA Education

Titulaire	Suppléant
Xavier LIOTE	Perihan ZENGIN

1 au titre de de SUD Education

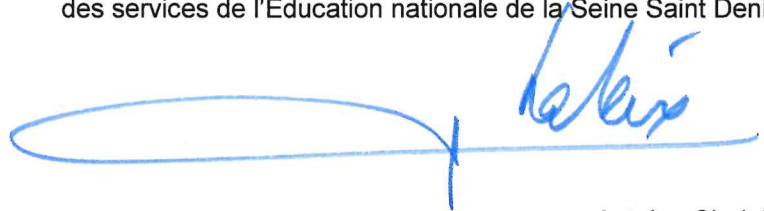
Titulaire	Suppléant
Anthony HERVE	Mathieu COHEN-GRANVAL

Article 5

La secrétaire générale de la direction départementale des services de l'éducation nationale de Seine Saint Denis est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services départementaux.

Fait à Bobigny, le 04/07/2024

L'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'Education nationale de la Seine Saint Denis



Antoine Chaleix